



RENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET AUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DU

ectif par rapport au compte rendu de la commission des finances. Guy
il regrettait la non adhésion au pays du choletais mais qu'il regrettait
ée. Le groupe des Solidaires est contre le projet du pays tel qu'il est
ériterait une concertation beaucoup plus élargie.

cement de cette nouvelle structure. Hormis la dimension du tourisme,
écise sur le contenu du Pays. Cette structure constitue un échelon
e, on a pris l'habitude d'empiler".

tion du Pays a pour objectif à terme de supprimer les départements.

nde s'il ne serait préférable d'attendre la mise en place du Pays, pour
décision définitive.

respecter les règles de solidarité entre les collectivités et que dans ces
ultanées. Par ailleurs, il convient de souligner que l'adhésion pourrait
à cette position serait minoritaire par rapport aux autres collectivités.
plus à perdre que à gagner à ne pas adhérer puisque la collectivité
ements (contractualisation des aides entre la Région et le Pays) d'une
pour la maîtrise de ses documents d'urbanisme, d'autre part.

a collectivité est mise devant le fait accompli. Il est légitime de
ire qui compose le Pays. Pour "Monsieur tout le monde" Mortagne

une consultation plus élargie, cela aurait été plus facile.

a réglementation ne laisse pas de choix à la collectivités à qui il
s à venir qui concerneront le Pays.

ré tout les points positifs du Pays. Des efforts sont faits dans le
de la formation. L'installation d'un IUT à Montaigu a été rendue

NCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET UTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DU GE ENDEEN.

roupe des Solidaires est contre la création du syndicat mixte. Selon
sque de voir des entreprises déjà installées qui voudraient s'agrandir
intégrer ce type de zones. Dans ce cas de figure le Vendéopole
s rurales.

/endéopoles accueillent essentiellement de nouvelles entreprises et
resses distribuées différemment.

mension des entreprises accueillies ne permettait pas de les mettre
comme VUITTON a permis de placer beaucoup de personnels



11) ESPACE AQUALUDIQUE - TARIFS

Monsieur le Maire évoque la difficulté de contrôler à l'accueil les personnes en situation de demandeurs
d'emploi. Seuls les attestations ASSEDIC permettraient de le faire. A la demande de Maryse BRIAULT, la
commission piscine aura également à s'interroger sur la validité des anciens tickets. Par le passé les anciens
tickets étaient acceptés les 15 premiers jours d'ouverture de la piscine.

Nom de l'ESPACE AQUALUDIQUE

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission piscine par 19 voix a décidé de dénommer l'espace
aqualudique "LE TRITON"

Ce nom a été proposé par les élèves de l'école publique d'Evrunes.

Le nom proposé par l'école St Léger "L'ALCYON" a recueilli 10 voix.

⇒ Michel LEROUX suggère d'annoncer la FMI (Fréquentation Maximum Instantanée) sur le futur site
internet de la collectivité. Cette possibilité sera étudiée".

26) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ELAN MORTAGNAIS

Didier GILARDEAU fait part que des refus pour d'autres demandes ont été donnés par les élus.

Monsieur le Maire souligne que cette subvention exceptionnelle concerne la participation de jeunes à des
compétitions nationales. Le dernier refus auquel il fait allusion concernait les adultes.

Didier GILARDEAU indique que c'est l'association qui prend en charge les différents frais et non les
sportifs.

DIVERS

Quelques interrogations on été formulées en fin de séance sur la construction de l'espace aqualudique :

⇒ Nathalie LACOUR LEMIERE conteste la couleur jaune, elle a le sentiment qu'elle n'est pas seule à
partager ce point de vue.

⇒ Monsieur le Maire, les avis sont partagés sur le choix de la couleur pour cette partie jaune. Il faut attendre
que l'ensemble soit terminé pour se faire une idée complète sur la question.

